

BANK OF AFRICA SÉNÉGAL

« BOA SÉNÉGAL »

*Immeuble Elan
Route de Ngor-Almadies
BP 1992 Dakar
SÉNÉGAL*

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'acte uniforme relative aux droits des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre attestation sur le tableau d'activités et de résultat, et le rapport d'activité de la BOA Sénégal, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces documents ont été établis par la Direction de la société. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes de la profession en matière d'examen limité telles édictées par le règlement n°01/CM/2017 relatif à l'harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toutes personnes compétentes les informations que nous avons estimées nécessaires, et à en apprécier la sincérité.

A l'issue de nos travaux, nous formulons les observations suivantes :

- Au 30 juin 2019, la Banque n'a pas procédé à des déclassements, en créances douteuses et litigieuses, de créances souveraines et de risques privés pour des montants respectifs de 54 039 millions FCFA et 1 366

millions FCFA conformément à l'instruction 26-11-2016 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance. Les provisions en couverture des engagements en souffrance sur l'Etat sont facultatives.

- Conformément à l'instruction 26-11-2016 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, des dotations pour provisions en couverture des risques privés et des provisions pour risques et charges n'ont pas été comptabilisées par la Banque au 30 juin 2019 pour des montants respectifs de 670 millions FCFA et 698 millions FCFA.
- La Banque n'a pas procédé à l'analyse de risque en couverture d'une exposition hors bilan s'élevant à 2 891 millions FCFA ; par conséquent, nous n'avons pas pu estimer de façon adéquate le montant de la provision pour risques qu'il aurait fallu comptabiliser au 30 juin 2019.

Sur la base de notre examen limité, à l'exception des points décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives qui nous laissent à penser que les comptes intermédiaires au 30 juin 2019 ci-joints faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 4 010 millions FCFA, ne sont pas sincères et ne donnent pas, sur tous les aspects significatifs, une image fidèle conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

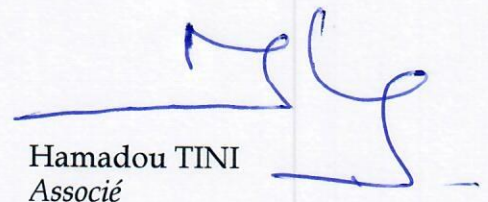
Les Commissaires aux Comptes

EUREKA AUDIT & CONSEIL



Babacar Makhtar WADE
Associé

MAZARS SENEGAL



Hamadou TINI
Associé

Dakar, le 16 septembre 2019